

« Les ministres chargés de l'Économie, du Travail, et des PME, à l'écoute des représentants des entreprises »

À l'issue d'une réunion de concertation le 3 janvier dernier entre le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, Élisabeth Borne, le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Jean-Baptiste Lemoyne et les représentants des entreprises, je constate que le gouvernement a entendu l'essentiel des demandes qui avaient été faites pour les entreprises confrontées à des mesures de restriction sanitaire.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

Ainsi, la prise en charge à 100 % de l'activité partielle des salariés sera accessible aux entreprises ayant perdu 65 % de chiffre d'affaires au lieu de 80 % précédemment.

Coûts fixes et PGE

De même l'indemnisation des coûts fixes sera élargie à un plus grand nombre de secteurs dès lors qu'une chute d'activité de 50 % aura été constatée, contre 65 % auparavant. Surtout, la prise en charge se fera sur la base d'une simple déclaration pour les montants inférieurs à 50 000 euros. Pour autant, l'U2P demande que des dispositions adaptées aux spécificités des traiteurs et des restaurateurs soient prises.

L'U2P est particulièrement satisfaite que le Gouvernement ait avancé sur la question du remboursement du PGE, avec la possibilité de reporter de six mois

J'ai notamment insisté pour que la situation des entreprises en difficulté soit prise en compte au cas par cas.

la première échéance et la perspective d'un étalement sur 10 ans des remboursements, sous réserve de l'accord de l'Union européenne et d'un accord de place avec la Fédération bancaire française. Même si ces dérogations seront examinées au cas par cas, elles répondent à la demande de nombreuses petites entreprises qui craignent à juste titre de ne pas pouvoir faire face à un « mur de la dette ».

Secteurs exposés

Par ailleurs, j'ai détaillé les attentes spécifiques des secteurs les plus exposés actuellement (hôtels-cafés-restaurants, traiteurs,



Le Président de l'U2P a rencontré le 3 janvier le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, et le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

événementiel...) lors de ma rencontre avec le ministre délégué aux PME, jeudi 13 janvier dernier (voir page 2).

J'ai insisté en outre pour que la situation des entreprises en difficulté soit prise en compte au

cas par cas. En réponse, le ministre a notamment demandé à son cabinet de travailler sur la question des entreprises de l'alimentation qui exercent à la fois en magasin et en tant qu'organisatrices de réception. ●

Gouvernement

Rencontre entre l'U2P et le nouveau ministre délégué chargé des PME
page 2

WorldSkills

Finales nationales de la 46^e compétition des métiers
page 2

Crise sanitaire

Rappel du protocole sanitaire en vigueur
page 3

Dialogue social

L'U2P salue l'élection historique de Jean-François Guihard à la présidence d'INTERBEV
page 3

Rencontre du Président de l'U2P avec le nouveau ministre délégué chargé des PME, Jean-Baptiste Lemoyne

Le 13 janvier dernier, Jean-Baptiste Lemoyne, qui a succédé à Alain Griset comme ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, a reçu le Président de l'U2P, Dominique Métayer. Au menu des discussions : la situation sanitaire, le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante, les assises du commerce et la représentativité patronale.

Plan indépendants

À l'occasion de cette rencontre, l'U2P s'est félicitée du travail effectué par le gouvernement à la demande du Président de la République pour élaborer un plan pour les travailleurs indépendants. Il s'agit d'un plan important pour les entreprises représentées par l'U2P, une part conséquente des chefs d'entreprise ayant le statut de travailleur indépendant.

L'U2P a notamment salué l'extension de la protection du patrimoine personnel du travailleur indépendant au-delà de la résidence principale et la réduction de la fiscalité liée à la transmission de l'entreprise. Percevant néanmoins le risque que les banques conditionnent leur prêt au fait que le chef d'entreprise renonce à la protection du patrimoine, l'U2P reste vigilante et sollicite un en-

gagement spécifique des banques sur ce sujet.

En réponse à la demande de l'U2P, le ministre a clairement indiqué que les réductions de fiscalité sur les transmissions concerneraient bien toutes les entreprises de proximité, qu'elles soient de l'artisanat, du commerce de proximité ou des professions libérales.

Assises du commerce

L'U2P se félicite que le gouvernement ait organisé les assises du commerce. Elle souhaite qu'à l'issue de la première phase de restitution des conclusions de ces assises qui s'est déroulée ce mardi, les travaux et les échanges puissent se poursuivre. L'U2P entend veiller à un équilibre entre les différentes formes de commerce, le modèle économique des entreprises de proximité étant fort éloigné de



Bobbysano / Wikimedia Commons

Le ministre délégué chargé des PME, Jean-Baptiste Lemoyne.

celui des grandes enseignes de la distribution.

Enfin, l'U2P a insisté pour amplifier toutes les opérations relatives à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Représentativité patronale

L'U2P a tenu à évoquer cette question, même si elle n'entre pas directement dans les missions du mi-

nistre, compte tenu du fait qu'elle concerne la représentation des TPE-PME.

Les dispositions légales actuelles conduisent à donner tous les pouvoirs aux représentants des grandes entreprises lors des négociations paritaires tant au niveau des branches professionnelles que de l'interprofession (droit d'opposition, prise en compte excessive du nombre de salariés...).

De ce fait la voix des TPE-PME n'est pas prise en compte alors qu'elles représentent pourtant la quasi-totalité des entreprises et une majorité des salariés.

Cette situation n'est pas acceptable et l'U2P continuera à porter une demande de modification législative, en particulier dans le cadre des prochaines campagnes électorales de la présidentielle et des législatives. ●

Finales nationales de la 46^e compétition des métiers WorldSkills, en attendant 2024

Du mercredi 12 au samedi 15 janvier, Lyon a accueilli la 46^e édition de la compétition des métiers WorldSkills.

Près de 600 jeunes compétiteurs venus de toute la France se sont mesurés les uns aux autres dans 64 métiers différents au parc Euroexpo afin de décrocher leur place en Équipe de France des Métiers. L'enjeu était de taille car les vainqueurs auront l'honneur de concourir au niveau mondial à Shanghai en 2022 et au niveau européen à Saint-Petersbourg en 2023.

Épreuves de haut niveau

Durant trois jours, les compétiteurs ont réalisé des ouvrages qui concentrent les difficultés tech-

niques de chaque métier dans des conditions très proches de la vie réelle des entreprises, telles que le respect des délais et des coûts, l'utilisation optimale du matériel et des matériaux ou encore la sécurité, le tout sous l'œil intransigeant d'un jury de professionnels. Pour pouvoir se différencier et ainsi tenter de remporter leur place en équipe de France, les compétiteurs ont dû allier précision, rapidité d'exécution et créativité.

Lyon 2024

C'est également Lyon qui accueillera en 2024 les finales mondiales de la compétition des métiers WorldSkills, un rendez-vous incontournable pour les métiers de proximité qui sera l'occasion de faire



rayonner l'excellence et la passion des professionnels français.

Membre fondateur

Pour Armel Le Compagnon, Président de WorldSkills France, « il est indispensable, à l'heure où notre économie et les secteurs font face aux enjeux de relance et d'innovation, de relever ensemble les défis que sont l'attractivité des métiers et le développement des compétences au service des entre-

prises, ceci à la hauteur des ambitions communes que nous portons pour les jeunes professionnels de demain. »

L'U2P en tant que membre fondateur du Comité Français des Olympiades des Métiers, WorldSkills France, est associée au plus haut niveau à cet événement. Elle fait part de ses meilleurs vœux de réussite aux participants, qui vont porter haut les couleurs des métiers de proximité. ●

Rappel du protocole sanitaire en vigueur

Face au rebond de l'épidémie et en attendant de nouvelles évolutions, le dernier protocole sanitaire en entreprise afin de limiter le risque d'exposition des salariés au Covid-19 repose sur les éléments présentés ci-après. Strict respect des gestes barrières et du port du masque en intérieur, accent mis sur l'aération des lieux de travail, télétravail et suspension des moments de convivialité en entreprise sont les principales évolutions rappelées.

Chacun pourra aussi prendre connaissance dans le détail du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise qui a été mis à jour le 8 décembre 2021.

Par ailleurs, une loi visant à passer d'un dispositif de passe sanitaire à un dispositif de passe vaccinal est en préparation en vue d'une mise en œuvre courant janvier 2022. Pour l'heure, la ministre du Travail a écarté la perspective d'imposer le contrôle du passe sanitaire aux salariés des entreprises et aux agents publics.

Réunions

Quand cela est possible les réunions doivent se tenir en audio ou visioconférence. Sinon elles se tiendront en présentiel mais dans le strict respect des gestes barrières, notamment le port du masque, les distanciations et les mesures d'aérations.

Port du masque

Il reste obligatoire en milieux fermés. Pour les travailleurs en extérieur, le port du masque est nécessaire en cas d'impossibilité de respecter une distance de deux mètres entre les personnes, ou en cas d'arrêté préfectoral le prévoyant.

Passe sanitaire

Depuis le 30 août 2021, les personnels intervenant dans les lieux, établissements, services ou événements listés à l'article 1 de la loi relative à la gestion de la crise (services et établissements de santé, restauration commerciale et débits de boissons, activités de loisirs, salons professionnels...) doivent présenter un passe sanitaire. C'est-à-dire, soit le résultat négatif d'un examen de dépistage datant d'au plus 24 heures (test PCR, antigénique ou autotest sous la supervision d'un profes-

sionnel de santé), soit d'un justificatif de vaccination complète concernant la covid-19, soit d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19.

Moments de convivialité

Les moments de convivialité réunissant les salariés en présentiel dans le cadre professionnel doivent être suspendus.

Télétravail

Conformément à l'accord des partenaires sociaux du 26 novembre 2020 « pour une mise en œuvre réussie du télétravail » les employeurs (pour les emplois télétravaillables) fixent les modalités de recours à ce mode d'organisation du travail en veillant au maintien des liens au sein du collectif et à la prévention des risques liés à l'isolement des personnes. Dans ces entreprises et activités où le télé-



Drobot/Dean / Adobe Stock

travail est possible, il est recommandé trois jours de télétravail par semaine, au moins jusqu'à la date du 21 janvier.

Aération des locaux

Une aération, de préférence naturelle, doit être privilégiée dans les locaux professionnels. Elle consiste en l'ouverture des portes et/ou fenêtres, de façon permanente ou à défaut, à raison de dix minutes toutes les heures. ●

L'U2P salue l'élection historique de Jean-François Guihard à la présidence d'INTERBEV

Pour la première fois depuis sa naissance en 1979, l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes a porté à sa présidence un représentant de la distribution.

C'est donc Jean-François Guihard, issu du collège Distribution, que le Comité Directeur d'INTERBEV, réuni le 8 décembre 2021, a élu à sa tête. Artisan-boucher à Malestroit dans le Morbihan et Président de la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT), Jean-François Guihard est également membre du Conseil National de l'U2P.

« C'est un grand honneur de succéder à Dominique Langlois qui a accompli un formidable travail à la tête d'INTERBEV, a-t-il déclaré

à l'issue du scrutin. *Et je m'attacherai, avec le soutien de nos organisations nationales, de nos sections et de nos comités régionaux, à poursuivre son action* ».

Il portera désormais la voix d'un secteur économique qui représente près de 500 000 emplois, depuis l'élevage jusqu'à la distribution, auprès des instances françaises, européennes et internationales.

L'U2P félicite Jean-François Guihard pour cette élection et lui fait part de ses meilleurs vœux de réussite. ●



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Brèves

Prix de la baguette : l'U2P et toute la filière dénoncent la course à l'échafaudage insensée de la grande distribution. À la suite de l'annonce, par l'enseigne de grande distribution Leclerc, de la vente de baguettes à 29 centimes d'euros, toute la filière a fait part de son indignation, depuis les agriculteurs par la voix de Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA, jusqu'aux boulangers, par la voix du Président de la Confédération nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française, Dominique Anract. Cette offensive commerciale survient alors que le prix du blé a progressé de 30 % en 2021, renchérissant d'autant les coûts de fabrication, et alors que les entreprises de proximité sortent essorées de deux ans de crise sanitaire. Une telle concurrence ne peut qu'affaiblir toute la filière, fragiliser le tissu économique de proximité et va se faire au prix d'une qualité en berne pour les consommateurs. L'U2P regrette par ailleurs que Leclerc s'attaque à la baguette au moment où les représentants de la boulangerie porte sa candidature au patrimoine mondial de l'Unesco, avec le soutien de l'Élysée.

Les démarches administratives des entreprises simplifiées. Conformément aux dispositions de la loi dite PACTE, depuis le 1^{er} janvier 2022, de nombreuses formalités administratives des entreprises sont centralisées sur formalites.entreprises.gouv.fr, notamment celles relatives au dépôt des comptes, à l'immatriculation, la modifi-

cation et à la fermeture d'une entreprise. Dans un second temps, le site Internet.entreprise.service-public.fr devrait voir le jour. Placé sous la responsabilité de la Direction de l'information légale et administrative, il a pour but de centraliser toutes les informations publiques destinées aux entrepreneurs et chefs d'entreprise. Ce deuxième portail a d'ores et déjà été présenté aux représentants des entreprises, dont l'U2P. Les ressortissants de l'U2P seront prochainement sollicités pour émettre des observations et apporter d'éventuelles améliorations.

Leur métier, leur passion. L'U2P parraine l'émission « Mon métier, ma passion » diffusée tous les samedis à 18 h 30 sur RTL. Consacrée aux artisans, commerçants et professionnels libéraux, c'est une plongée dans le quotidien de chefs d'entreprise fiers de leur métier et qui y consacrent toute leur énergie. C'est aussi l'occasion pour eux d'évoquer leur savoir-faire, les filières de formation, l'apprentissage, le travail avec un conjoint, l'attachement aux produits locaux ou encore le sens de l'innovation. C'est également l'opportunité de revenir sur leurs difficultés face à la crise sanitaire et de découvrir l'inventivité dont ils ont fait preuve pour faire évoluer leur activité, développer une nouvelle offre ou partir à la conquête de nouveaux clients. Une galerie de portraits qui s'étoffe de semaine en semaine, à retrouver sur u2p-france.fr, dans la rubrique « Audio-Vidéos-Photos > Mon métier, ma passion » ou en s'abonnant à l'U2P sur [Twitter](https://twitter.com/u2pfrance), [Facebook](https://facebook.com/u2pfrance) et [Youtube](https://youtube.com/u2pfrance). ●

Sur les réseaux sociaux

Dernière ligne droite à l'Assemblée Nationale pour l'adoption du Plan Indépendants. Il restera des améliorations à apporter à la vie des indépendants mais l'U2P soutient sans réserve ces mesures qu'elle a assez largement sollicitées.

[@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr) [@CGAD_france](https://twitter.com/CGAD_france) [@CNAMS_france](https://twitter.com/CNAMS_france) [@unapl_officiel](https://twitter.com/unapl_officiel)

TWITTER — @U2P_FRANCE — 10 JANVIER 2021

Agenda

6 janvier

Réunion du Bureau de l'U2P.

12 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la remise des trophées des Rabelais des jeunes talents en présence du Président de la République, à l'Élysée, et à la cérémonie de la galette des rois.

13 janvier

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Jean-Baptiste Lemoine.

14 janvier

Participation du Président de l'U2P au Dîner des Délégations internationales organisé par WorldSkills France dans le cadre de la finale nationale du concours et dans la perspective des finales mondiales qui se tiendront en France, à Lyon, en 2024.

15 janvier

Participation du Président de l'U2P à une réunion du Comité d'Organisation WorldSkills Lyon 2024, à Lyon.

17 janvier

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, Christelle Morançais.

20 janvier

Réunion du Conseil National de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 janvier 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage